

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00432

Numéro SIREN : 830 869 442

Nom ou dénomination : 3DVISION

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000723

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/06/2020	et clos le	31/05/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 3D VISION APPT 3091 NETTLE BAY BEACH CLUB 97150 SAINT MARTIN SAINT MARTIN ANTILLES FRANÇAIS SIRET 83086944200012	APPT 3091 NETTLE BAY BEACH CLUB 97150 SAINT MARTIN
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES SPECIALISEES DE DESIGN	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	16 832	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐					
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	MOSTEL AUDIT EXPERTISE 12 rue Anegada Hope Estate - 97150 SAINT MARTIN Tél: 05 90 27 52 98 / Siret: 891 459 471 00019
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 01/04/2021 Lieu : SAINT MARTIN Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M. FRONTY Julien

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SASU 3D VISION

Néant ☐

Adresse de l'entreprise APPT 3091 NETTLE BAY BEACH CLUB 97150 SAINT MARTIN

SIREN

5 3 0 8 6 9 4 4 2

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 3 1 0 5 1 0 2 1 Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilités corporelles *	028	8 559	030	5 847		2 712	
	Immobilités financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	8 559	048	5 847		2 712	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	510	070			510	
	Clients et comptes rattachés *							
	Autres* (3)	072		074				
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	16 856	086			16 856		
Charges constatées d'avance*	092		094					
Total II		096	17 366	098			17 366	
Total général (I + II)		110	25 925	112	5 847		20 078	
PASSIF						Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			300	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132				
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136			15 194	
	Provisions réglementées			140				
	Total I				142			15 494
	Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			291	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 587	172			4 293	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III				176			4 584	
Total général (I + II + III)				180			20 078	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 3D VISION

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31 12 20 20 21

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		au titre de l'IR		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218	22 335	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	6 000		
	Autres produits				230	1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	28 336
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 633		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254	1 821		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	11 455

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	2	Charges financières (V)		270	16 891
Produits exceptionnels (IV)					294	
Charges exceptionnelles (VI)					290	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 688

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

					310	15 194
--	--	--	--	--	-----	--------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312	15 194	314	
-----	--------	-----	--

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 688		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251	
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	ZRD (44. terdecies)	127				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZPANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Crédit report en arrière du déficit	346				
Dont divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
ZFU-TE (44. octies et octies A)			987			
JEI (44. sexies A)			989			
ZRR (44. quidecies)			138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)			990			
Investissements outre-mer			344			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)			645			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)			648			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1	352	16 882	354
-----------------	-----	--------	-----

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables : *			360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1	370	16 882	372
-----------------	-----	--------	-----

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SASU 3D VISION

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	4 545	462		464		466	4 545				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 154	472	1 860	474		476	4 014				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	6 699	492	1 860	494		496	8 559				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 894	552	1 515	554		556	3 409				
	Autres immobilisations corporelles	560	2 132	562	306	564		566	2 438				
TOTAL		570	4 026	572	1 821	574		576	5 847				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU 3D VISION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	385
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU 3D VISION

Néant ☐ *

Exercice ouvert le 01062020

et clos le 31052021

Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

dont apprentis 657

dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats

121

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée.

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

Effectifs au sens de la CVAE *

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

du

160

au

Date de cessation

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 5 2 0 2 1

SIREN 8 3 0 9 6 9 4 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3D VISION

ADRESSE (voie) APPT 3091 NETTLE BAY BEACH CLUB

CODE POSTAL 97150

VILLE SAINT MARTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FRONTY Prénom(s) JULIEN
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 07101976 N° Département 96 Commune SAINT ADRE Pays FR
 Adresse : N° 3091 Voie APPT NETTLE BAY BEACH CLUB BAIE NETTLE
 Code Postal 97150 Commune SAINT MARTIN Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

3DVISION

SASU au capital de 300 € (Trois Cent euros)

Dont le siège social se situe : Apt 3091 Nettle Bay Beach Club 97150 SAINT MARTIN

Enregistrée au RCS de BASSE TERRE sous le numéro 830 869 442

Procès-verbal des décisions de l'associé unique de 3DVISION en date du 14/04/2022.

Je soussigné Mr FRONTY Julien se, agissant en qualité de Président et seul associé de 3DVISION, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/05/2021
- La distribution des dividendes de la société

Résolution 1 – Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 – Distribution des dividendes de la société

L'associé unique de la société décide de distribuer les dividendes de l'exercice précédent.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint Martin, le 14 Avril 2022

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur FRONTY Julien

